

# Consignes pour la pose du système de chauffage de sol Stramax R22

## Atouts du système R22

Temps de réaction rapide; performances élevées à basses températures; surface complète chauffée par rayonnement thermique; hauteur de construction de 22 mm seulement; poids 20 kg/m<sup>2</sup>; atténuation des bruits solidiens Lw 13 dB; résistance à la compression de la surface 2 kN/m<sup>2</sup>; masse de scellement en PU étanche à l'eau; conçu pour presque tous les revêtements de sol.

## A observer

- Les éléments R22 doivent toujours être **collés en plein** sur le support.
- Le support être plan, lisse et ne pas se cintrer. Il doit être sec et nettoyé avant la pose des éléments par le commettant.
- Lorsque le système R22 repose contre des surfaces non chauffées, il ne remplit pas les exigences établies par la Confédération en termes de valeurs d'isolation. En cas de pose sans ajout d'isolation complémentaire, une autorisation spéciale est nécessaire.
- Durant la pose du R22, il n'est pas autorisé à effectuer d'autres travaux dans les mêmes pièces.
- Sans accord préalable de Meier Tobler SA, aucun conduit notamment électrique ne doit être installé sur le sol.
- L'isolation complémentaire (Swisspor XPS GE 300 ou SF 500, épaisseur + colle 3 mm), pour autant qu'elle soit nécessaire, ainsi que le pare-vapeur doivent être collés en plein sur le support. **En ajoutant de l'isolation, les bruits de pas sont atténués.**
- Les éléments de construction peuvent contenir de l'humidité résiduelle (humidité au cœur). Toute remontée d'humidité doit être évitée.
- Les éléments en contact direct avec le terrain naturel doivent être protégés dans le sol et contre les parois de façon durable contre toute remontée d'humidité.
- Lors de la pose ultérieure de lés d'étanchéité, il convient de surveiller la planéité, d'éviter toute formation d'inégalités en raison des éventuels chevauchements des lés et, si nécessaire, de les combler. Les constructions composites, dont les éléments porteurs ou les panneaux isolants sont à coller avec l'ouvrage porteur (sol), doivent être étanchées à l'aide d'un joint exempt de bitume et de solvants à durcissement rapide ou d'une masse liquide. Les exigences spécifiques des étanchéités en matière de construction ainsi que les instructions de pose des composants sont à vérifier avec le fabricant respectif. En cas de non-respect des instructions de pose, aucune garantie ne pourra être allouée par Meier Tobler SA.
- Les bandes de rive doivent être appliquées sur tout le pourtour du système. Il incombe au poseur de sol de couper le superflus de bande.
- L'épandage du sable sur la masse de scellement en PU sert de couche d'accrochage pour la pose du revêtement de sol. **Le surplus de sable doit être ôté par le commettant.**
- Le collecteur ainsi que les conduites de raccordement côté chaudière et les régulations sont à mettre en place par l'installateur. Toute traversée de mur ou tout perçage sont à réaliser préalablement par l'installateur ou le maître d'ouvrage.
- Le remplissage, la purge ainsi que les réglages de l'installation sont à effectuer par l'installateur du chantier une fois la pose du système R22 terminée.
- **Le délai pour le montage est à indiquer 3 semaines avant le début des travaux et les locaux doivent être tempérés à 15°C.**

## Bases de l'offre

- Plans au 1:20/1:50/1:100, si existant au format DWG, DXF.
- Revêtement final et épaisseur (par ex. parquet, plaques, moquette etc.), valeur Lambda ou R du revêtement final, températures de service, températures ambiantes, emplacement du collecteur, besoins thermiques selon SIA 384.201.

# Consignes pour la pose du système de chauffage de sol Stramax R22



## Généralités

- Avant la pose du système R22, le support est vérifié par Meier Tobler SA et, en cas de non-conformité, il convient d'entreprendre les mesures nécessaires.
- Si le matériel devait être livré avant l'arrivée du personnel de montage, il incombe à l'installateur de réceptionner la livraison et d'entreposer le matériel au sec.

## Travaux préparatoires

Avant la pose du système Stramax R22, les travaux suivants doivent être terminés :

- Maçonnerie : fenêtres (vitrées) et portes d'entrée installées et fermées
- Châssis de porte monté (ouvert en bas), crépis de fond, équipements techniques installés
- Saignées pour tuyaux enduits (crépis), élaboration de tous les éléments structuraux adjacents au sol
- Nettoyage de la surface sèche (au balai)

## Important

En accord avec le chef de montage de Meier Tobler SA, les irrégularités de sol doivent être corrigées par le commettant ou en régie par l'équipe de montage.

Température de départ max. 42°C (température superficielle).

La réalisation du concept de sol ainsi que le montage et le raccordement du collecteur du chauffage de sol sont assurés par du personnel spécialisé.

**La facturation s'effectue toujours sur la base des surfaces de pose effectives ainsi que le matériel fourni.**

## Attention

Les offres n'équivalent pas à des plans. Les circuits de chauffage peuvent varier. Le nombre exact de circuits sera défini lors de la commande.

Selon entente, tout travail de montage supplémentaire sera facturé en sus.

## Prestations fournies (valeurs indicatives)

A 35°/28°C et température ambiante de 20°C :

- |                  |                          |
|------------------|--------------------------|
| - marbre         | env. 50 W/m <sup>2</sup> |
| - carrelage      | env. 50 W/m <sup>2</sup> |
| - PVC / linoléum | env. 39 W/m <sup>2</sup> |
| - moquette       | env. 31 W/m <sup>2</sup> |
| - parquet 10 mm  | env. 26 W/m <sup>2</sup> |

En fonction du revêtement de sol et de ses caractéristiques, l'indication des watts peut varier.

## ATTENTION

Pour les sols en parquet, la température max. du fluide de chauffage s'élève à 38°C et la température superficielle max. à 27°C.

---

Chère cliente, cher client,

Grâce à ces consignes, nous souhaitons clarifier et faciliter la tâche à toutes les personnes impliquées.

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter ou consulter la documentation technique ainsi que les normes y relatives.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce document.